

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2015

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**

**RAPPORT FINANCIER**

**31 DÉCEMBRE 2015**

**SOMMAIRE**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice initial terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC. au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice initial terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.*

Société de comptables professionnels agréés

**Guy Chartrand, CPA auditeur, CA**

Joliette

Le 25 avril 2016

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

RÉSULTATS

EXERCICE INITIAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

4

**PRODUITS**

Contribution municipale	95 500 \$
Contributions privées - annuaire	<u>1 900</u>
	<u>97 400</u>

**CHARGES**

Salaires et charges sociales	24 806
Frais de production - annuaire	4 513
Assurances	142
Entretien et réparations	366
Fournitures de bureau	2 827
Frais de déplacement	827
Honoraires professionnels	4 506
Loyer	2 557
Publicité, promotion et site internet	2 512
Télécommunications	1 642
Intérêts et frais bancaires	45
Immobilisations acquises à même les produits	<u>2 140</u>
	<u>46 883</u>

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES**

50 517 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE INITIAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

5

SOLDE AU DÉBUT	-	\$
Excédent des produits sur les charges	<u>50 517</u>	
SOLDE À LA FIN	<u>50 517</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 2015

6

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	55 056 \$
Frais payés d'avance	<u>328</u>
	<u>55 384 \$</u>

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

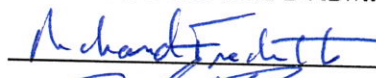
Créditeurs (note 3)	4 867 \$
---------------------	----------

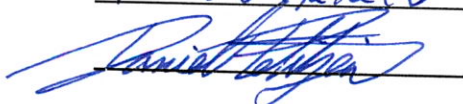
ACTIFS NETS

<u>50 517</u>
<u>55 384 \$</u>

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 7)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE INITIAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

7

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	<u>50 517</u> \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :	
Frais payés d'avance	(328)
Créditeurs	<u>4 867</u>
	<u>4 539</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	55 056
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>-</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>55 056</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 10 décembre 2003 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et a débuté ses activités en février 2015. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de favoriser l'essor et le développement d'activités récréotouristiques et de villégiature, de faire la promotion de la Municipalité de Saint-Damien, de soutenir le développement économique local ainsi que de favoriser et soutenir le démarrage d'entreprises.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les publicités sont constatées à titre de produits lors de l'encaissement.

### Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

## 3. CRÉDITEURS

Comptes fournisseurs et frais courus	3 545 \$
Retenues à la source à payer	<u>1 322</u>
	<u><u>4 867</u></u> \$

## 4. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

Mobilier de bureau et matériel	370 \$
Équipement informatique	<u>1 770</u>
	<u><u>2 140</u></u> \$

**5. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une contribution financière au montant de 95 500 \$ de la Municipalité de Saint-Damien pour aider au financement des ses activités et pour fins de développement.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus. À la fin de l'exercice, aucun montant n'était dû par ou à l'organisme.

**6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

L'organisme reçoit une contribution financière annuelle de la Municipalité de Saint-Damien. Cette contribution représente 98 % des produits totaux de l'exercice de l'organisme.

**7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme s'est engagé, par voie de bail, à louer un espace à raison de 320 \$ par mois pour une période indéterminée. Le bail est résiliable en tout temps avec un préavis écrit de 30 jours.

L'organisme s'est aussi engagé dans un contrat avec son directeur général pour une période de trois ans se terminant en mars 2018, pour un montant variant en fonction des heures travaillées.

**8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédateurs.